

L'ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ

CONSTATS

L'école est un lieu privilégié pour mettre en œuvre des actions qui participent à la réduction des inégalités de santé en ciblant les déterminants de santé¹, et ce d'autant plus dans une académie comme la nôtre, caractérisée par des indicateurs économiques et de santé plus fragiles qu'ailleurs.

Matérialisée par le label Edusanté, dont le déploiement démarrera à compter de l'année 2022-2023, la démarche des Ecoles promotrices de santé (EPSa) s'inscrit dans le prolongement des projets éducatifs de santé. En intensifiant le continuum éducatif qui articule projets de prévention et activités pédagogiques, mais aussi en plaçant la question du bien-être à l'école au cœur de son projet, cette démarche appréhende la santé dans une perspective globale, conforme à la définition que l'OMS donne de la santé, à savoir « un état complet de bien-être physique, mental et social » ne consistant « pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

L'EPSa a pour enjeu de valoriser les actions et projets déjà mis en œuvre et de les articuler avec d'autres approches telles que le climat scolaire, en inscrivant l'ensemble dans le projet d'établissement. Ses objectifs sont nombreux : développement des compétences psychosociales, aménagement des espaces de vie pour créer un environnement favorable à la santé, intégration de la santé dans l'ensemble des activités, attention portée aux relations interpersonnelles et sociales, etc. Cela passera également par la promotion de la participation des élèves en favorisant leur réflexion face aux enjeux de la santé individuelle, collective et environnementale.

Parce qu'elle est globale, la démarche implique l'ensemble des professionnels de l'Éducation nationale, mais également les élèves, leurs familles et les partenaires institutionnels et associatifs présents sur les territoires. Pilotée par une équipe projet, l'EPSa s'appuiera sur l'élaboration d'un diagnostic concerté et la réalisation d'un état des lieux de l'existant. Sur cette base, des priorités et objectifs seront définis et un travail collectif pourra être impulsé : mise en œuvre et coordination des actions de promotion de santé, accompagnement et formation des équipes...

LEVIERS

Le label Edusanté sera proposé dès la rentrée 2022 aux écoles et établissements, par le biais d'un appel à projets. Le label permettra de mettre en valeur les actions et projets existants, de valoriser leur engagement, de certifier un certain niveau d'expertise (3 niveaux possibles de labellisation), mais aussi de favoriser le développement d'une culture commune autour de la promotion de la santé et, à terme de favoriser les échanges inter-établissements.

Démarche facultative et volontaire, cette labellisation pourra être portée par les conseils d'école et les CESCE, et s'appuyer sur différents partenariats, notamment au niveau local. Au sein de l'académie, des formations à l'initiative locale (FIL) « École promotrice de santé – une démarche globale et positive pour instaurer la confiance et la réussite scolaire » seront organisées dans les différents bassins.

¹ On appelle déterminants de santé les facteurs individuels, collectifs, socio-économiques et environnementaux qui conditionnent la santé des individus.